



Déclaration liminaire au CTAC du 3 février 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le projet de protocole sur le télétravail, appelé de nos vœux de longue date, constitue une avancée pour les agents. Toutefois, l'organisation et l'ordre du jour de ce CTAC reflètent tous les travers de la Loi de transformation de la Fonction publique que nous dénonçons depuis toujours.

Malgré des GT dédiés à certains des sujets évoqués ce jour, force est de constater qu'aucun GT préparatoire à ce CTAC n'a été convoqué. Belle leçon de dialogue social !

Alors même que le sujet de la réforme du bonus à la DGE que nous avons porté à l'ordre du jour via les questions diverses n'est pas encore finalisé, celui du transfert de la gestion des corps DGE au SG se présente sous forme d'un simple point d'information sans que les principales parties prenantes n'aient encore eu l'opportunité de porter les intérêts des corps qu'ils représentent.

De plus, la prolongation de l'arrêté de restructuration de la DGE, porté à bout de bras par FO Union, dont l'administration ne voulait pas, montre combien il est difficile et laborieux d'accompagner les agents victimes des restructurations impactant leurs conditions de vie au travail.

L'ordre du jour de cette instance est aussi encore une fois l'occasion de dénoncer les conséquences de la Loi de transformation de la Fonction publique qui affaiblit et supprime l'égalité de traitement des fonctionnaires. De ce fait, la disparition des CAP de promotions entraînera inévitablement des différences de gestion car les LDG qui nous sont présentées ce jour, fruit de laborieux échanges, valident assurément l'entrée dans une ère d'opacité et de subjectivité. Suite à l'annonce hier du Ministre aux fédérations ministérielles portant sur le maintien et l'augmentation du taux de promotions-promouvables pour les catégories C et B uniquement au sein du MEFR, qu'en sera-t-il au niveau de l'administration centrale ?

Par ailleurs, FO Union dénonce également la parution du décret n°2020-1427 portant sur la création des CSA, outil de destruction des CT et CHSCT par la restriction incontestable des droits des agents notamment sur les questions de santé, sécurité et conditions de vie de travail. FO Union rappelle également ses revendications dans le contexte de crise sanitaire concernant le recrutement d'un nombre suffisant d'acteurs de prévention et le maintien d'une action sociale de qualité !

Je vous remercie de votre attention.

FORCE OUVRIERE Centrale de BERCY

Bâtiment Vauban Nord 5, pièces 0044 à 0053 Télédéc 000 – 139, rue de Bercy – 75572 PARIS Cedex 12

☎ : 01 53 18 83 02 - 01 53 18 80 64 - 01 53 18 62 72

✉ : syndicat-fo-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Site : <http://focentrale-bercy.fr>